

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 30 mars 2021 par conférence web.

### SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

### SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.  
Monsieur René Chalifoux, directeur général

### EST ABSENT(E) :

Monsieur Philippe Drolet conseiller

#### 2021-03-091 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### 2021-03-092 AUTORISATION DE SIGNATURE. ENTENTE CONCERNANT LA SUBVENTION À LA VILLE DE MERCIER POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'HABITATION CHEZ NOUS SOLIDAIRE.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil autorise la mairesse, madame Lise Michaud, ainsi que le greffier, Me Denis Ferland, à signer pour et au nom de la Ville l'*Entente concernant la subvention à la Ville de Mercier pour le financement du projet d'habitation Chez Nous solidaire*, attachée à la présente résolution.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### 2021-03-093 AUTORISATION DE SIGNATURE, PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER DANS LE CADRE DU PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER - MARCHÉ PRIVÉ - SL1.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil autorise la mairesse, madame Lise Michaud, ainsi que le directeur général, monsieur René Chalifoux, à signer pour et au nom de la Ville l'entente relative au *Programme supplément au loyer dans le cadre du Programme supplément au loyer - marché privé - SL1*, attachée à la présente résolution.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### 2021-03-094 APPROBATION D'UNE GRILLE DE PONDÉRATION INCLUANT LE PRIX POUR LA CONCEPTION, CONSTRUCTION ET MISE EN SERVICE « CLÉ EN MAIN » D'UNE PATINOIRE EXTÉRIEURE COUVERTE ET RÉFRIGÉRÉE AU PARC LOISELLE.

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil adopte la grille de pondération jointe à la présente pour les offres reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour la conception, la construction et la mise en service

d'une patinoire extérieure couverte et réfrigérée au parc Loïselle appel d'offres no 2021-04-TP.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2021-03-095 DEMANDE DE PIIA VISANT LE REMBLAI DE LA PROPRIÉTÉ POUR LE 513, BOULEVARD SAINTE-MARGUERITE.**

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant le remblai de la propriété a été déposée pour le 513, boulevard Sainte-Marguerite;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 24 mars 2021;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil accorde la demande de PIIA au 513, boulevard Sainte-Marguerite visant le remblai de la propriété sans condition.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2021-03-096 DEMANDE DE PIIA VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE POUR LE 513, BOULEVARD SAINTE-MARGUERITE.**

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée a été déposée pour le 513, boulevard Sainte-Marguerite;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 24 mars 2021;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil accorde la demande de PIIA au 513, boulevard Sainte-Marguerite visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée sans condition.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2021-03-097 PERMANENCE - MONSIEUR DANIEL TRUDEAU**

CONSIDÉRANT que le 24 novembre 2020, monsieur Daniel Trudeau a été nommé au poste de contremaître - travaux publics (résolution 2020-11-590);

CONSIDÉRANT que cette nomination était effective à compter du 23 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que monsieur Trudeau a complété une période de probation de trois (3) mois de travail à temps complet le 23 février dernier;

CONSIDÉRANT qu'une évaluation de la contribution pour monsieur Daniel Trudeau a été effectuée conjointement par monsieur Michel Brousseau, directeur de la direction des Travaux publics et du Génie et monsieur Amine Belghaouti le 22 février 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des Travaux publics et du Génie et de la direction des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil accorde la permanence à monsieur Daniel Trudeau, au poste de contremaître - travaux publics, et ce, effective à partir du 23 février 2021.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2021-03-098 PERMANENCE - MADAME CLAUDIA DIVITA RHEAULT.**

CONSIDÉRANT que le 1er septembre 2020, madame Claudia DiVita Rheault a été nommée au poste de chargée de projets - Urbanisme et environnement (résolution 2020-09-409);

CONSIDÉRANT que cette nomination était effective à compter du 31 août 2020;

CONSIDÉRANT que selon les dispositions des articles 4.01 et 4.02 de la convention collective en vigueur, un employé est en probation pour une période de 6 mois de service continu à compter de la date de son embauche;

CONSIDÉRANT qu'une évaluation d'appréciation de la contribution a été effectuée par monsieur Michel Brousseau, directeur des Travaux publics et Génie et directeur par intérim de la direction - Urbanisme et environnement le 8 février 2021;

CONSIDÉRANT que madame DiVita Rheault répond aux attentes du poste et de l'organisation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction - Urbanisme et Environnement et de la direction des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil accorde la permanence à madame Claudia DiVita Rheault au poste de chargée de projets - Urbanisme et environnement;
- QUE cette permanence soit effective en date du 28 février 2021 aux conditions prévues à la convention collective SCFP, section locale 3153.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2021-03-099 NOMINATION - CONSEILLÈRE - RESSOURCES HUMAINES**

CONSIDÉRANT la création du poste de conseillère - ressources humaines le 29 septembre 2020 (résolution 2020-09-480);

CONSIDÉRANT que le poste avait été affiché à l'interne et à l'externe durant la période du 2 au 16 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que quatre candidats avaient été rencontrés pour une première entrevue et que trois de ces candidats ont été reçus en deuxième entrevue;

CONSIDÉRANT la vacance du poste depuis 30 mars 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection, de la direction des ressources humaines et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de madame Mélissa Cadieux à titre de conseillère – ressources humaines;
- QUE la date d'entrée en fonction de Madame Cadieux soit le 19 avril 2021;

- QUE ses conditions de travail soient celles de la politique administrative du personnel-cadre intermédiaire de la Ville de Mercier, classe D2, échelon 1.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2021-03-100 IMPOSITION DE RÉSERVES FONCIÈRES.**

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil mandate le greffier, Me Denis Ferland, à imposer au nom de la Ville des réserves foncières sur les lots 5 821 110, 5 821 548, 5 824 114, 5 824 115, 5 821 116 et 6 331 901 du cadastre du Québec.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2021-03-101 OCTROI DE CONTRAT. APPEL D'OFFRES 2021-05-TP - DÉNEIGEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES.**

CONSIDÉRANT que le 27 janvier 2021, la direction du greffe a procédé à un appel d'offres par voie d'appel d'offres public pour le déneigement des infrastructures routières;

CONSIDÉRANT que l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 16 février 2021 à 15 h 35;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues soit :

- Les Pavages Céka inc. :
  - Option 1 (1 an) : 575 451.25 \$ à l'exclusion des taxes
  - Option 2 (3 ans) : 548 110.90 \$ /année à l'exclusion des taxes
  - Option 3 (5 ans) : 539 680.65 \$ /année à l'exclusion des taxes
- Les Pavages Ultra inc. :
  - Option 1 (1 an) : 734 460.37 \$ à l'exclusion des taxes
  - Option 2 (3 ans) : 559 987.68 \$ /année à l'exclusion des taxes
  - Option 3 (5 ans) : 542 475.28 \$ /année à l'exclusion des taxes

CONSIDÉRANT que la société Les Pavages Céka inc. a fourni la plus basse soumission conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des travaux publics et génie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat pour le déneigement des infrastructures routières à la société Les Pavages Céka inc., pour l'option 5 ans, pour un montant de 539 680.65 \$ par année;
- QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-330-00-443 - Enlèvement de la neige.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2021-03-102 OCTROI. MANDAT DE REPRÉSENTATION DHC AVOCATS. DOSSIER CNESST ET LNT.**

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil mandate la société DHC avocats et notamment, Me Jean-François Martin, dans les dossiers 737712 02 2006 et 1035352 71 1909 du Tribunal administratif du travail.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

***Madame Michaud partage le dossier du 513, boul. Sainte-Marguerite afin que les citoyens soient informés.***

***La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 39.***

***La deuxième période de questions a eu lieu à 20 h 39.***

**2021-03-103 LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 41.

**ADOPTÉE à l'unanimité**